

COMMUNE LE THOU
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Délibération n° 2026-02-12-1

Budget principal. CFU 2025

Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses	Prévu	829 596.93
	Réalisé	376 238.19
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	829 596.93
	Réalisé	432 917.37
	Restes à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	1 522 896.93
	Réalisé	1 432 200.91
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 522 896.93
	Réalisé	1 758 536.08
	Restes à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	56 679.18
Fonctionnement :	326.335.17
Résultat global :	383 014.35

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026- 02-12-2

Budget principal. Affectation des résultats 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	126 335.17
- Un excédent reporté de :	200 000.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	326 335.17
- Un excédent d'investissement de :	56 679.18

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT	326 335.17
- Affectation au 1068 :	126 335.17
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	200 000.00
- Résultat d'investissement reporté : EXCEDENT :	56 679.18

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-3

Participation financière de la commune du Thou au SIVOS LE THOU – LANDRAIS.

La participation financière de la commune du Thou au SIVOS est la suivante :

Part totale de la commune du Thou : 435 450.00 €

1er trimestre (30 % somme totale due) : 130 635.00 €

2ème trimestre (20 % somme totale due) : 87 090.00 €

3ème trimestre (30 % somme totale due) : 130 635.00 €

4ème trimestre (20 % somme totale due) : 87 090.00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-4

Vote des taux d'imposition 2026.

Taxe foncière sur les propriétés bâties 38.48%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 61.47%

Taxe habitation sur les résidences secondaires 12.19%

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-5

Budget 2026

Investissement :

Dépenses : 503 500.00 €

Recettes : 503 500.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 577 000.00 €

Recettes : 1 577 000.00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-6

Fongibilité des crédits 2026

Autoriser le Maire à procéder pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-7

Budget annexe boulangerie. CFU 2025

Le CFU 2025 fait apparaître les résultats suivants :

Considérant l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Investissement :

Dépenses	Prévu	9 650.00
	Réalisé	9 608.02
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	9 650.00
	Réalisé	9 650.00
	Restes à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	23 672.47
	Réalisé	1 699.52
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	23 672.47
	Réalisé	23 662.50
	Restes à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	41.98
Fonctionnement :	21 962.98
Résultat global :	22 004.96

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-7

Budget annexe boulangerie. Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 12 999.99
 - Un excédent de fonctionnement reporté de : 10 662.51
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 23 662.50

- Un excédent d'investissement de : 41.98

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT 21 962.98
- Affectation au 1068 : 10 008.02
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 11 954.96
- Résultat d'investissement reporté : EXCEDENT : 41.98

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-8

Budget annexe boulangerie 2026

Investissement :

Dépenses : 10 050.00 €

Recettes : 10 050.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 25 954.95 €

Recettes : 25 954.95 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-9

Budget annexe Lotissement La Chapelle. CFU 2025

Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses Prévu 286 574.40

Réalisé 157 374.00

Restes à réaliser 0.00

Recettes	Prévu	286 574.00
	Réalisé	77 037.00
	Restes à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	209 587.40
	Réalisé	80 337.40
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	209 587.40
	Réalisé	80 337.00
	Restes à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 80 337.00
Fonctionnement :	-0.40
Résultat global :	- 80 337.40

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-10

Budget annexe lotissement La Chapelle. Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 0.40
- Un déficit d'investissement de : 80 337.40

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : DEFICIT 0.40
- Résultat reporté en fonctionnement DEFICIT (002) : 0.40
- Résultat d'investissement reporté : DEFICIT : 80 337.40

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-11

Budget annexe lotissement La Chapelle 2026

Investissement :

Dépenses : 235 674.00 €

Recettes : 235 674.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 155 387.00 €

Recettes : 155 387.00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-02-12-12*Budget annexe logements La Gare. CGU 2025*

Le CFU 2025 fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses	Prévu	1 124 737.98
	Réalisé	193 718.68
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 124 737.98
	Réalisé	677 578.84
	Restes à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	11 989.03
	Réalisé	11 988.08
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	11 989.03
	Réalisé	0.00
	Restes à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	483 860.16
Fonctionnement :	-11 988.08
Résultat global :	471 872.08

La délibération est approuvée à l'unanimité**Délibération n° 2026-02-12-13***Budget annexe logements La Gare. Affectation des résultats*

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	- 4 236.05
- Un déficit reporté de :	- 7 752.03
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	- 11 988.08
- Un excédent d'investissement de :	483 860.16

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : DEFICIT	- 11 988.08
- Affectation au 1068 :	0.00
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	- 11 988.08
- Résultat d'investissement reporté : EXCEDENT :	483 860.16

La délibération est approuvée à l'unanimité**Délibération n° 2026-02-12-14***Budget annexe logements La Gare. Budget 2026*

Investissement :

Dépenses :	949 200.00 €
Recettes :	949 200.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	20 998.08 €
Recettes :	20 998.08

La délibération est approuvée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **vendredi 13 février 2026**